**Préserver la santé au travail par l'organisation du travail et l'accompagnement :**

- Simplifier les processus et accompagner les salariés dans l'appropriation des nouveaux usages des outils numériques. (Permettre des formations courtes obligatoires OU facultatives).

- Apporter de la souplesse et accompagner les situations individuelles sensibles. (Mesures d'aménagement des temps de travail et d'organisation de l'activité).

- Développer le soutien aux aidants. (Informer les aidants des dispositifs internes existants, sensibiliser le management et les équipes, aménager l'organisation du travail via le travail à distance…).

- Évaluer les risques professionnels afin de les prévenir et protéger les salariés.

- Adapter les organisations en situation exceptionnelle de crise (sanitaires...) (PCA).

**Positionner le management et les relations de travail au cœur de la qualité de vie au travail :**

- Promouvoir des relations de travail basées sur le respect, l'écoute et la confiance.

- Réguler la charge de travail au plus près des situations de travail.

- Valoriser le travail au quotidien par le feedback (reconnaissance et valorisation des salariés autrement que par les résultats).

- Accroître l'autonomie et la responsabilisation.

- Mettre en place les conditions de la déconnexion et en rappeler régulièrement le droit (les managers doivent en être les garants et faire respecter les horaires de travail).

- Développer un mode de management participatif et collaboratif (renforcer l'écoute sociale (baromètres sociaux) et favoriser les espaces de partage).

- Renforcer le soutien et l'accompagnement des managers (formations, rencontres managériales).

**Transformer l'organisation et l'environnement de travail, un levier de qualité de vie au travail :**

- Anticiper et accompagner les transformations avec une communication porteuse de sens.

- Anticiper les impacts des transformations sur l'activité.

- Donner du sens (échanges au sein des équipes sur les changements, intégration des salariés à des groupes projets…).

- Promouvoir les nouveaux modes de travail basés sur la confiance et l'autonomie.

- Développer le travail à distance notamment dans le cadre de la RSE (les managers doivent en être les promoteurs, accompagner les équipes dans l'appropriation du travail à distance).

- Adapter l'environnement physique de travail.

**Piloter et animer la qualité de vie au travail en nommant un référent QVT**